

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 14 octobre 2024

N° CM14102024-04  
NB/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 8 octobre 2024**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 27**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, Mme E. RABILLER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme M. RANGEARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M M. PRAUD  
M K. SERIN

Procuration à  
"

M D. DOLÉ  
Mme M. RANGEARD

**Absents :**

Mme MB VINCENT  
M N. RIPALUT

**Secrétaire :** Mme A. RABILLER

---

### **OBJET : SALLE DU CHATEAU – DEMANDE DE SUBVENTION AU SYDEV**

VU le Code Général des Collectivités ;

VU la délibération n°CM14102024-03 de ce jour, par laquelle le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a approuvé l'Avant-Projet Définitif et l'enveloppe affectée aux travaux de rénovation de la salle du Château, suite à l'incendie volontaire subi le 27 mai 2023 ;

CONSIDERANT, pour mémoire, qu'au-delà de la remise en état du site, il a été décidé de faire de cette contrainte une opportunité pour engager la rénovation énergétique de cette salle qui ne disposait jusqu'alors ni d'un système de chauffage satisfaisant, ni d'une isolation performante ;

CONSIDERANT que les travaux consisteraient à :

- remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur Air/Air ;
- reprendre l'isolation des murs, de la toiture et du complexe d'étanchéité (couverture membrane PVC) ;

CONSIDERANT qu'au regard des résultats de l'étude thermique, ce projet de rénovation serait éligible à l'aide SyDEV pour un montant de 16 830,00 € + bonus isolant biosourcé pour les murs (20,00 €/m<sup>2</sup>) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

CHARGE Mme le Maire de solliciter une subvention auprès du SyDEV au titre de l'aide à la rénovation énergétique ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Aurélié RABILLER**  
Secrétaire de séance